

UN1TÉ

GT
F3SCT
PN

DÉPÔTS JUDICIAIRES : De vraies avancées pour les conditions de travail

1. UNE NOTE COSIGNÉE POLICE/JUSTICE,

2. DES CONVENTIONS INTERSERVICES À VENIR POUR CHAQUE DÉPÔT

- ▶ Accès sécurité des locaux,
- ▶ Stationnement des véhicules,
- ▶ Mise en place d'un comité de gestion bipartite,
- ▶ Travaux, entretien et maintenance des locaux,
- ▶ Nettoyage,
- ▶ Accès aux réseaux...

TOUT DEVRA ÊTRE DISCUTÉ ET ACTÉ.

**UN BÉMOL TOUT DE MÊME,
TOUS LES DÉPÔTS
NE SONT PAS CONCERNÉS.**

Sont concernés les dépôts où les policiers affectés y prennent leurs fonctions, équipements et instructions, et y consacrent tout leur temps de travail.

Rapprochez-vous de vos délégués pour savoir si votre dépôt est concerné.

**UN1TÉ DEMANDE L'EXTENSION DE CE DISPOSITIF À
TOUS LES DÉPÔTS.**

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FORCE AVANTGARDIE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

24/03/2026